

ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Adresse : Rue des Combattants 134 1082 Berchem-Sainte-Agathe

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2 ⁴, accompagnées des fiches fiscales

[illegible]

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages impossibles en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages impossibles perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sous désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électives ou non

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

Accompagnateur principal de train

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} ⁵, et les rémunérations ⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
	46290,53
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS

Fait à Berchem-Sainte-Agathe le 01/10/2026

Nombre d'annexes : 2

Signature



⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;

- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

HR Rail - Rue de France 85 - 1060 Bruxelles
PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

Ali Bel-Housseine

N° d'identification: **0335-6600.1**
 N° registre national: 66051061917

RUE DES COMBATTANTS 134
 1082 BERCHEM-SAINT-AGATHE

SITUATION ADMINISTRATIVE	
Date d'entrée (1) :	Date de sortie (1) :
SITUATION FISCALE	
Etat civil : MARIE / COHABIT. LEGAL	Conjoint à charge : NON
Enfants : 04	Autres personnes à charge : 00

REMUNERATIONS - FICHE 281.10 (00001525)		
6 REMUNERATIONS		
a) Rémunérations		+
Total des rémunérations	250	+
22 PRECOMPTE PROFESSIONNEL	286	+
23 COTISATIONS SPECIALES POUR LA SECURITE SOCIALE	287	+
24 PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC SANS CONTRAT DE TRAVAIL	290	OUI

REVENUS DE REMPLACEMENT - FICHE 281.18 (00000623)		
7 AUTRES INDEMNITES		
a) Maladie ou invalidité	269	+
		538,34 EUR

Imprimé le 19.03.2026

(1) Uniquement si l'évènement se situe dans l'année de revenus considérée

DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL ANNEE 2025

COMMUNE DE BERCHEM-STE-AGATHE
AVENUE DU ROI ALBERT 33
1082 BERCHEM-STE-AGATHE

Ce document n'est pas un document officiel.
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

Date de l'entrée : 01/12/2018
Date de la sortie :

N° national : 66051061917
Date de naissance : 10/05/1966

CONFIDENTIEL *0000000001*

M. Ali BEL-HOUSSEÏNE
(Code destination : MAN FR)
Rue des Combattants, 134
1082 Berchem-Ste-Agathe
Belgique

FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

N° : 34

Montant en EUR

6		
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :		
a) Rémunérations		68.755,88
b) Avantages de toute nature		60,00
- nature : Z		
TOTAL :	250	68.815,88
7		
Revenus taxables distinctement		
b) Arriérés (autres que visés sous 9b, 11c et 12c)	252	1.748,82
22		
Précompte professionnel		
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur		21.976,00
Total	286	21.976,00

0000000001
0000000000
0000000000
0000000000
0000000000